

## Conduite à tenir en cas de

# Accident lié à l'utilisation de liquide cryogénique

## IMMEDIATEMENT

- Projection sur la peau
  - Enlever tous les vêtements souillés si possible, du haut vers le bas, en se protégeant les mains,
  - Réchauffer les zones atteintes sous un courant d'eau tiède (maximum 40°C) pendant 15 minutes au moins,
  - Ne surtout pas utiliser d'eau chaude pour éviter les risques d'aggravation.
- Projection oculaire
  - Laver sous courant d'eau tiède (maximum 40°C) pendant 15 minutes au moins.

## DANS L'HEURE QUI SUIT

- Médicalement : consulter un médecin (urgences, ophtalmologue...) pour évaluer la gravité de la blessure.
- Administrativement :
  - Présenter systématiquement le certificat de prise en charge de l'UPMC au médecin pour bénéficier de la dispense d'avance de frais dans la limite des tarifs conventionnels dans le cas d'une consultation externe,
  - Faire établir un certificat médical initial d'accident de travail par le médecin consulté aux urgences (pas le SMP) et lui faire remplir la feuille d'accident pour la dispense d'avance des frais.

## DANS LES 24 HEURES

- Déclarer l'accident :
  - Auprès de la DRH selon la procédure en vigueur,
  - A l'assistant de prévention pour consignation sur le registre santé et sécurité au travail,
  - Au service de médecine de prévention.

